



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Effectifs en berne pour la rentrée scolaire dans l'Aube

Question écrite n° 10617

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la baisse des effectifs pour le second degré dans le département de l'Aube. Depuis la rentrée 2018, l'Aube subit une forte réduction des effectifs de professeurs de collège et de lycée. Aujourd'hui, en 2023, le département enregistre un différentiel de moins huit postes. Ainsi, cette réduction des effectifs pose un véritable problème quant à l'objectif du Gouvernement d'alléger les classes pour permettre aux élèves de travailler dans les meilleures conditions. Pour le corps professoral, l'augmentation du nombre d'élèves par classe signifie des difficultés accrues pour enseigner, avec l'impossibilité de contrôler le travail individuel de l'ensemble de la classe et de finir les programmes imposés au niveau national. Dans l'Aube, les professeurs de langue vivante sont particulièrement touchés : le collège Paul Portier de Bar-sur-Seine voit ainsi la suppression de deux postes de professeurs d'anglais et dans l'ensemble du département, trois postes de professeurs d'allemand ne seront pas pourvus. Elle veut ainsi connaître comment l'éducation nationale va pouvoir accomplir ses objectifs dans l'Aube avec autant de postes supprimés.

Texte de la réponse

Le département de l'Aube connaît une baisse du nombre d'élèves dans l'enseignement public du second degré, notamment -2,9 % en collège depuis 2019. Dans ce contexte, à la rentrée 2023, sept postes d'enseignants ont été supprimés, soit un de moins que ce qui avait été envisagé avec une application stricte des critères. Dans ce département, le nombre d'élèves par division (E/D) en collège de l'enseignement scolaire public pour l'année scolaire 2022-2023 s'établit à 25,2, soit un taux d'encadrement plus favorable que le E/D national en collège (25,5). À la rentrée 2023, il est prévu, malgré les suppressions, un nombre d'élèves par classe stable. Pour sa part, le collège Paul Portier de Bar-sur-Seine connaît une forte baisse de ses effectifs : le nombre d'élèves du collège a chuté de 14% entre 2019 et 2023. Un poste de professeur d'anglais, et non deux, y a été supprimé, par manque de besoin. Le second poste était un poste spécifique occupé par un enseignant dédié à la mission de coordonnateur ULIS. Celui-ci ayant demandé une mutation, le poste a été redéployé au sein de l'unité localisée pour l'inclusion scolaire du collège. En ce qui concerne les trois postes de professeurs d'allemand qui seraient non pourvus dans l'Aube, il s'agit de postes neutralisés faute de besoins (dans les collèges Marie Curie de Troyes, la Voie Châtelaine d'Arcis-sur-Aube et Pierre Labonde de Méry-sur-Seine). Pour autant, les cours sont assurés par des titulaires sur zone de remplacement ou des contractuels. Plus largement, dans le département de l'Aube, tous les besoins en allemand sont couverts. Les autorités académiques sont naturellement très attentives aux conditions d'apprentissage des élèves et aux conditions de travail des enseignants dans le département de l'Aube, comme pour l'ensemble de l'académie de Reims.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10617

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7152

Réponse publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 9967